

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
SECTEUR DU SUD DIJONNAIS**

ANNEE 2019

COMPTE RENDU TECHNIQUE 2019

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Le présent document donne une vue globale sur la qualité et le coût du service public de collecte et traitement des eaux usées pour l'année 2019 sur le secteur du Sud Dijonnais.

SITUATION GENERALE

I- Présentation

L'Assainissement (eaux usées) est une compétence qui était déjà exercée par les intercommunalités précédant la fusion induite par la Loi NOTRe au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges l'exerce donc de plein droit depuis cette date, sur la totalité des 55 communes du territoire.

Chaque collectivité précédente avait choisi un mode de gestion propre à sa politique, ses contraintes techniques et économiques. Ainsi, nos usagers sont concernés par une gestion :

- En Régie Directe sur 46 communes du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de Communes.
- En Délégation de Service Public sur 9 communes du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'au 31/10/2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

Le nombre d'usagers gérés en délégation de service public est de 2229 pour environ 5 448 habitants. 7 dispositifs d'assainissement non collectif sont recensés.

Liste des abonnés d'assainissement non collectif / eau potable / assainissement collectif

COMMUNES	abonnés ANC	abonnés AEP	abonnés ass
Barges	0	253	248
Broindon	0	73	73
Corcelles-les-Citeaux	1	350	347
Epernay-sous-Gevrey	3	78	69
Noiron-sous-Gevrey	0	427	425
Saint Philibert	2	220	213
Saulon-la-Chapelle	1	449	440
Saulon-la-Rue	0	287	286
Savouges	0	131	128

II- Gestion de l'assainissement

La gestion du service assainissement est assurée par la Communauté de Communes directement sur 46 communes (petits travaux sur réseau, quelques raccordements, exploitation des stations d'épuration, gestion du SPANC).

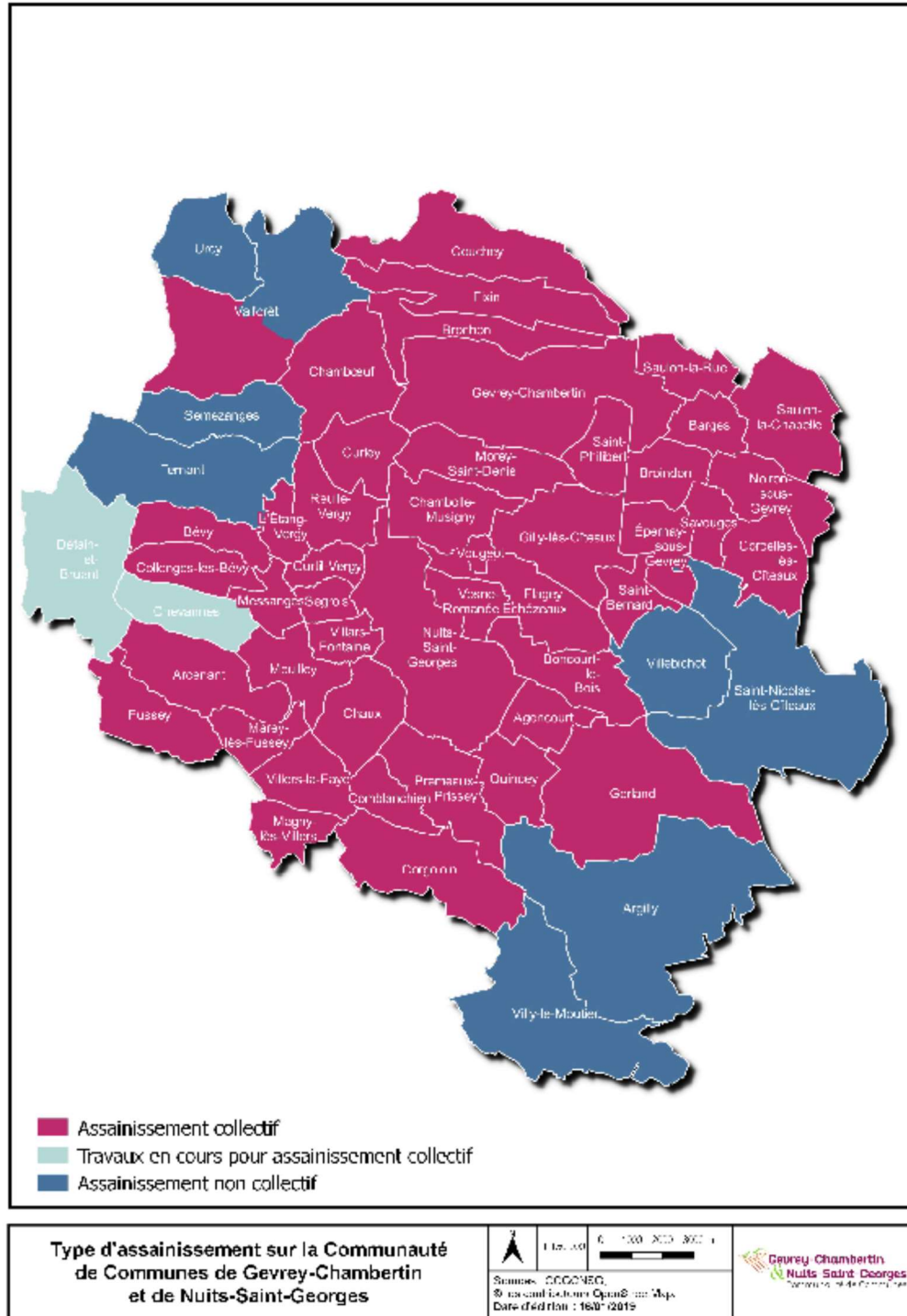
9 communes sont gérées en délégation de service public (Veolia).

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

- **Gestion du service** : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations ;
- **Gestion des abonnés** : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client ;
- **Entretien** de l'ensemble des ouvrages ;
- **Renouvellement** des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques ;
- **Prestations particulières** : curage hydrodynamique, traitement des boues.

La collectivité prend en charge le **renouvellement** des canalisations > 6m, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil.

L'assainissement est réparti de la manière suivante :



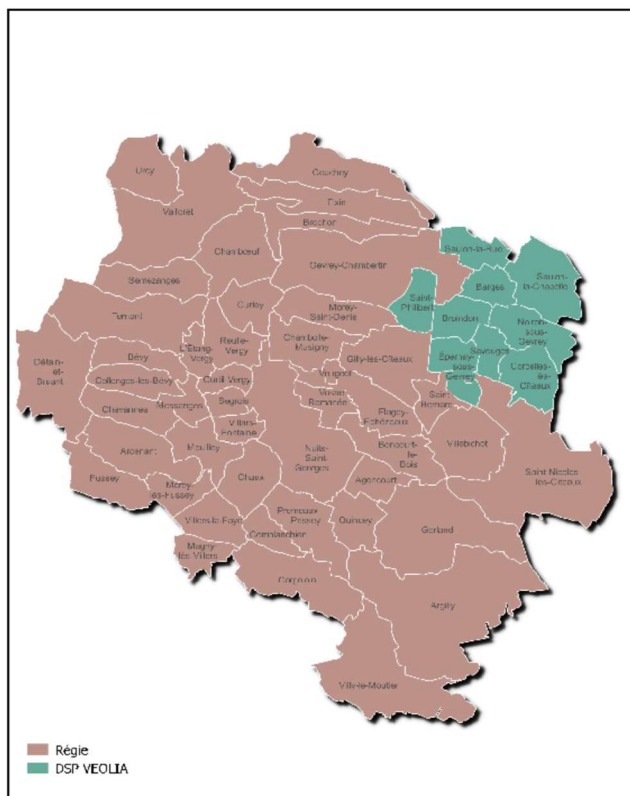
III- Organisation du Service Assainissement

Au sein du Pôle Attractivité, Aménagement et Développement Durable du territoire, la gestion administrative du service de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges est effectuée au :

Centre Technique Intercommunal
1 rue Lavoisier
21 700 NUITS ST GEORGES
Service Assainissement : 03.80.61.28.49
Mail : assainissement@ccgevrey-nuits.com

L'accueil usager est assuré du lundi au vendredi de 9 h à 12h et de 13h30 à 17h00 (fermé mardi matin et jeudi après-midi).

Pour toute question relative à la facturation ou à un souci d'évacuation d'eaux usées, contacter le prestataire de délégation de service :



Communes suivantes :

BARGES, BROINDON, CORCELLES-LES-CITEAUX, EPERNAY-SOUS-GEVREY, NOIRON-SOUS-GEVREY, SAINT-PHILIBERT, SAULON-LA-CHAPELLE, SAULON-LA-RUE, SAVOUGES

Agence VEOLIA

15 rue Jean François Champollion
21200 BEAUNE
Lundi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30
Mercredi : 13h30 – 16h30
Vendredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30

Téléphone : 0 969 323 458*
Lundi à vendredi : 8h00 à 19h00
Samedi : 9h00 à 12h00
Urgences techniques : 7/7 – 24h/24

Toutes vos démarches en ligne : www.service.eau.veolia.fr

Gestion de l'assainissement collectif
de la Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Échelle : 1:500 000
© 2018 Veolia Environnement
Date d'édition : 10/18/2018

Gevrey-Chambertin
Nuits-Saint-Georges

DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Le secteur comprend 6 stations d'épuration.

Descriptif détaillé par secteur d'assainissement des longueurs des réseaux, du nombre de postes de refoulement, du nombre de déversoirs et du type de station d'épuration.

I- Secteur Barges – Saulon-la-Chapelle – Saulon-la-Rue :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BARGES	4880	0	100	1	0
SAULON LA CHAPELLE	7640	0	100	6 (dont 3 avec TP)	0
SAULON LA RUE	5537	0	100	4	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de SAULON-LA-CHAPELLE de 01/1998 est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 2 250 EH (135 kg/j de DBO5 et 455 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le ruisseau le Grand Fossé puis la Varaude.

Normes de rejets :

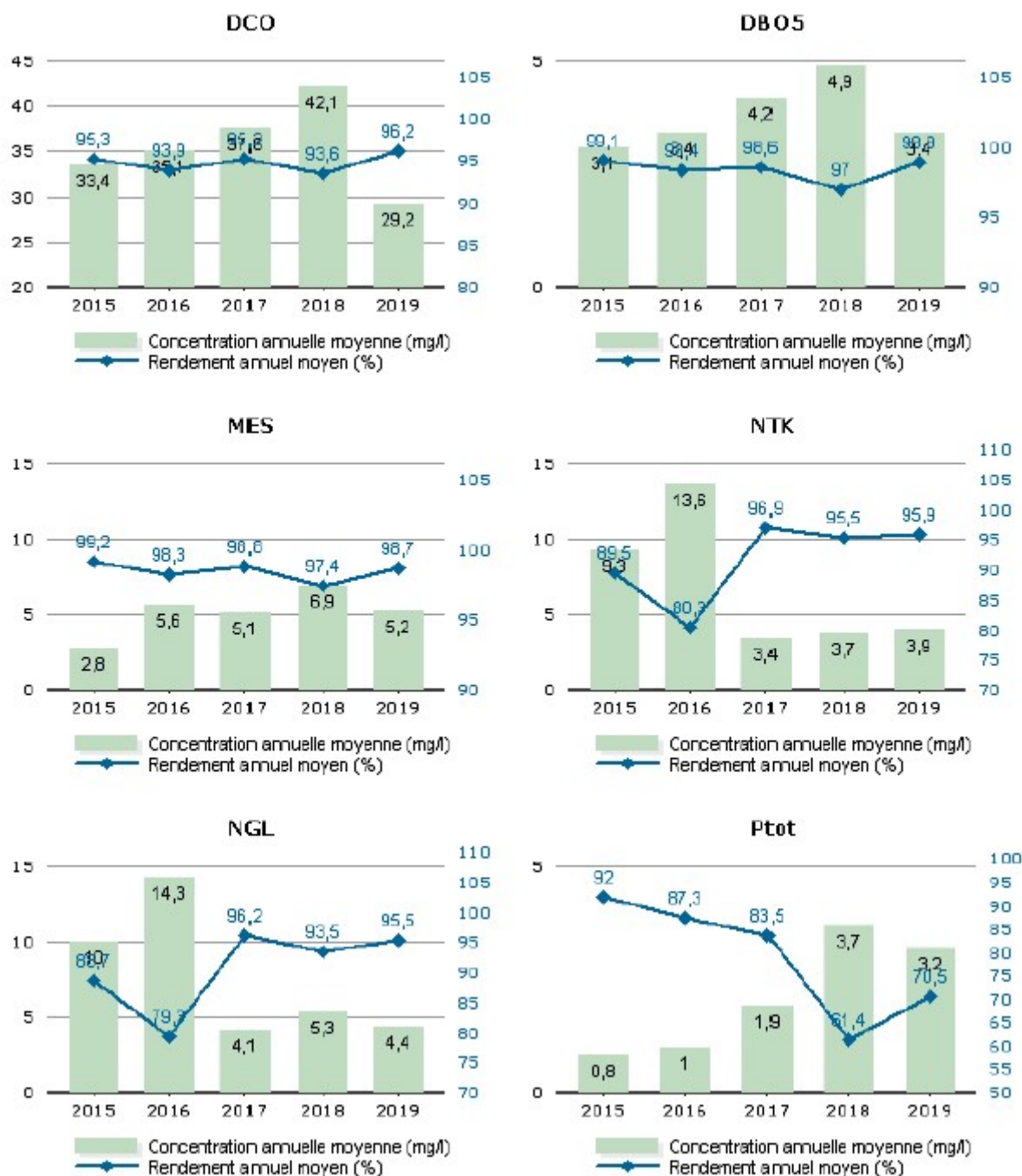
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	25*	80*	50*
DCO	90	75*	250*
MES	35*	90*	85*
NTK	40	-	-

* Prescriptions tirées de l'arrêté du 21 juillet 2015

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2019 (m3)	110 974	81	108 493

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2019 :



26,9 tonnes de matières sèches ont été évacuées en 2019 en valorisation agricole.

Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation. Toutefois, la station de Saulon a un génie civil fatigué et cette station arrive à saturation d'un point de vue hydraulique. Au niveau de la station d'épuration actuelle, la capacité de stockage des boues est très limitée.

Opérations prévues sur le secteur :

Travaux réalisés en 2019 :

Démarrage du diagnostic des réseaux d'assainissement et des zonages sur les communes du secteur en délégation

Travaux prévus :

Il est prévu la reconstruction de la station de Saulon.

II- Secteur Broindon :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BROINDON	2 432	0	100	2	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Broindon de 10/2007 est de type lagunage, dimensionnée pour 250 EH (15 kg/j de DBO5 et 38 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est la Boïse puis la Varaude.

Normes de rejets :

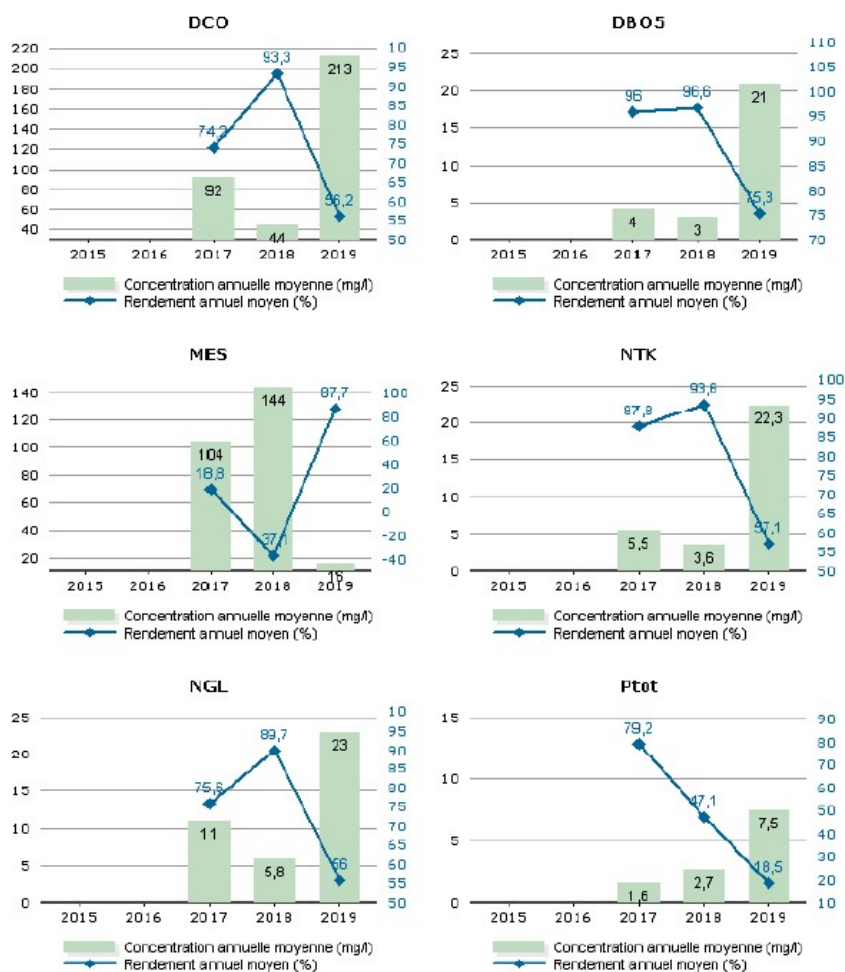
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	35	60*	70*
DCO	200*	60	400*
MES		50	150*
NTK		60	

* Prescriptions tirées de l'arrêté du 21 juillet 2015

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2019 (m3)	9 612	0	/

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2019 : analyse réalisée alors que très fortes pluies



Conclusion sur le système d'assainissement : Non-conformité sur DCO et NTK (analyse réalisée hors conditions normales)

III- Secteur Corcelles-les-Citeaux :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CORCELLES-LES-CITEAUX	7 919	0	100	2 (dont 1 avec TP)	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Corcelles-les-Citeaux de 01/1992 est de type lagunage, dimensionnée pour 717 EH (75 kg/j de DBO5 et 80 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le ruisseau de la Raie du Pont puis la Vouge.

Normes de rejets :

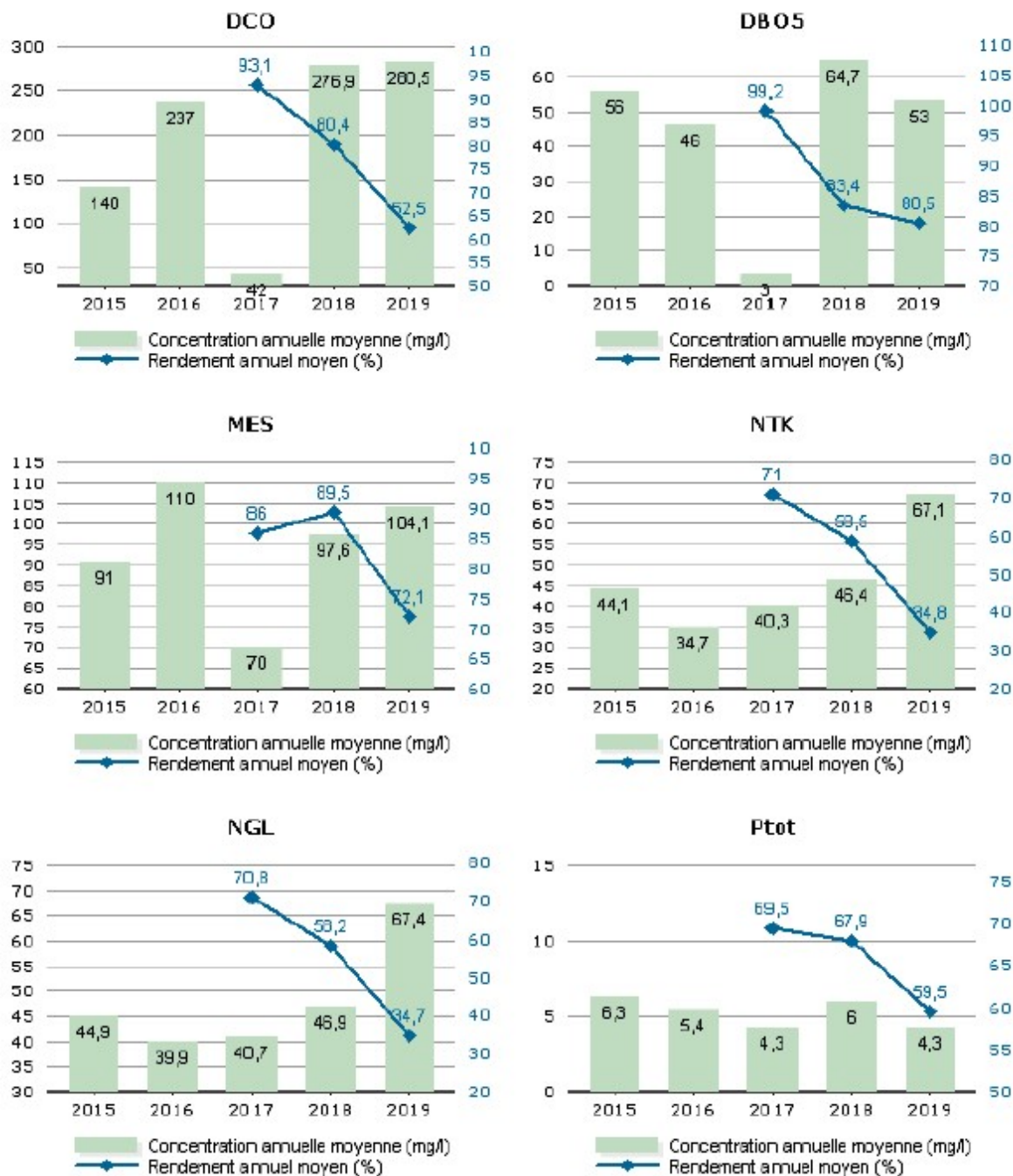
Paramètres	Conformité locale AP du 02/08/1990	Conformité selon l'arrêté du 21/07/15		
	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhitoire (mg/l)
DBO5	30	35*	60*	70*
DCO	90	200*	60*	400*
MES	/	/	50*	150*
NTK	40			

* Prescriptions tirées de l'arrêté du 21 juillet 2015

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2019 (m3)	34 493	0	34 493

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2019 :



Conclusion sur le système d'assainissement :

Non-conformité sur la DBO5, la DCO et les NTK. Travaux en cours, station fonctionnant de manière dégradée.

Travaux 2019 :

Travaux d'extension de la capacité épuratoire par transformation de la lagune en filtres plantés de roseaux sur 2 étages avec lit bactérien, puis zone de rejet végétalisé. Mise en service le 26/11/2019– fin des travaux en 2020

IV- Secteur Epernay-sous-Gevrey :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
EPERNAY-SOUS-GEVREY	2 767	0	100	2	0

Station d'épuration :

La station d'épuration d'Epernay-Sous-Gevrey de 01/2013 est de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 250 EH (15 kg/j de DBO5 et 50 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le ruisseau la Raie du Pont puis la Vouge.

Normes de rejets :

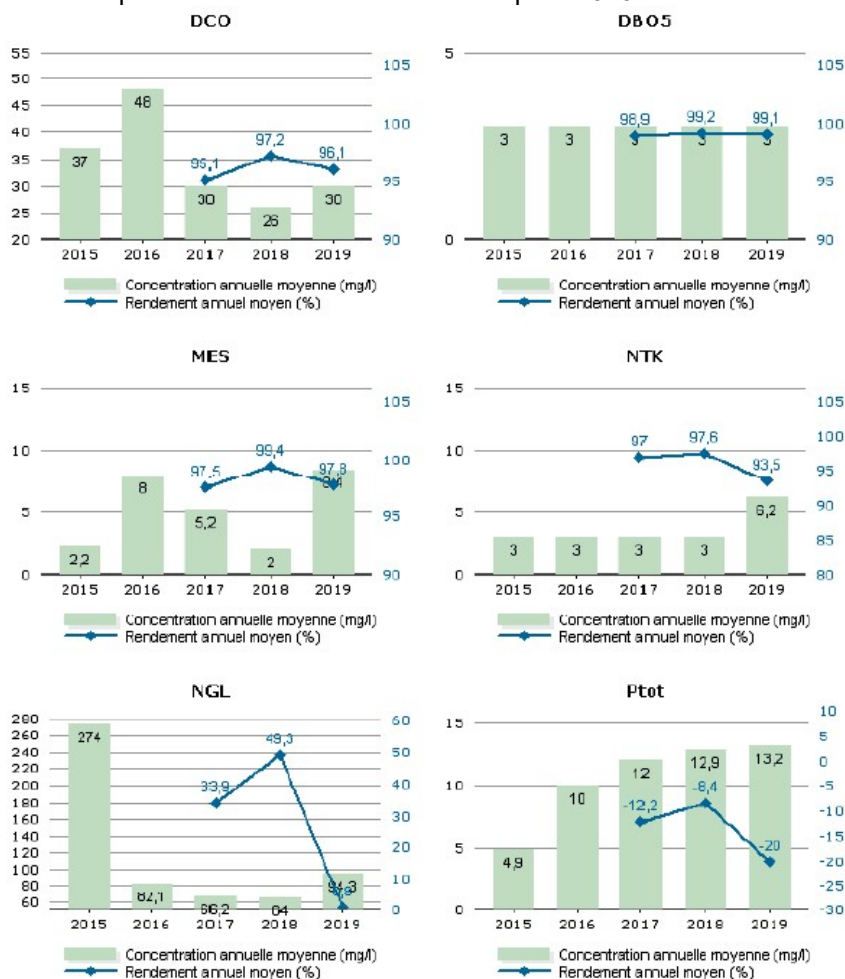
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	> 70
DCO	≤ 200	≥ 60	> 400
MES	/	≥ 50	> 85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2019 (m3)	4 074	0	4 074

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2019 :



Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

V- Secteur Noiron-sous-Gevrey :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
NOIRON-SOUS-GEVREY SAVOUGES	13 265	0	100	1 2	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Noiron-sous-Gevrey de 04/2008 est de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 1 800 EH (108 kg/j de DBO5 et 270 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est un fossé rejoignant la Vaude.

Normes de rejets :

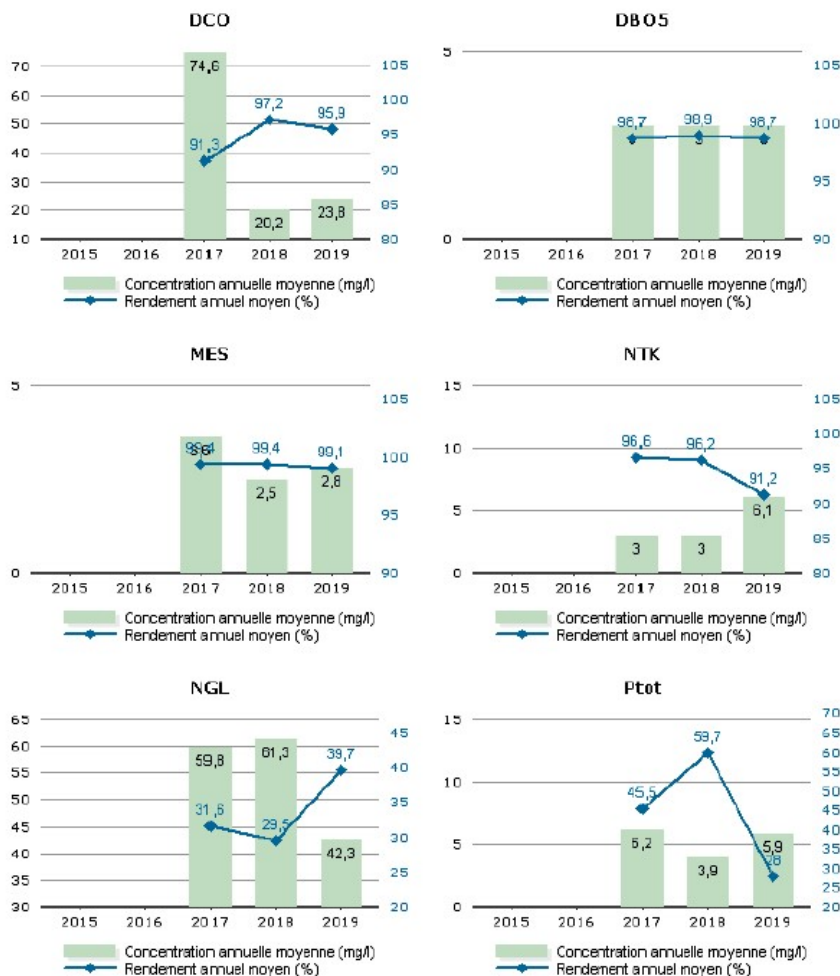
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	> 70
DCO	≤ 200	≥ 60	> 400
MES	/	≥ 50	> 85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2019 (m3)	92 936	0	98 063

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2019 :



Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

VI- Secteur Saint-Philibert :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
SAINT PHILIBERT	4 267	0	100	1 (avec TP)	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Saint-Philibert de 06/2007 est de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 600 EH (36 kg/j de DBO5 et 72 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est un fossé rejoignant la Boïse puis la Varaude.

Normes de rejets :

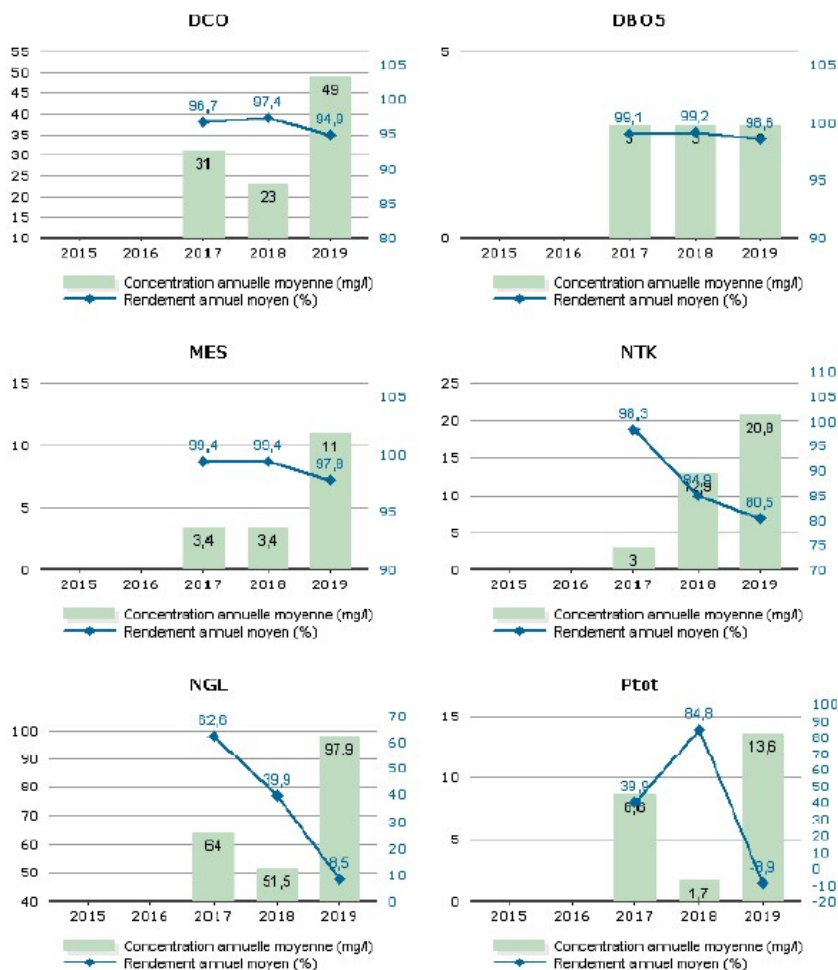
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	> 70
DCO	≤ 200	≥ 60	> 400
MES	/	≥ 50	> 85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2019 (m3)	19 445	0	19 498

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2019 :



Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par l'arrêté du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dont la production relève de la responsabilité de la collectivité.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatifs :
5448 habitants

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
2 311	201	828	188	1473	447

Nombre d'abonnements: 2 229 abonnés

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
974	73	347	69	553	213

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
100	100	100	100	100	100

Campagne de contrôles de conformité des branchements d'assainissement 2019 : 121 contrôles

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :
aucune

Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration (tonnes MS) & Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

	Saulon
Quantités boues (tMS)	26,9
Taux	100%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
30	30	30	30	30	30

Linéaires réseaux neufs posés : 0

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0 %.

Charges entrantes en DBO5 (kg/j) :

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
69	7,2	25,7	4.6	66.1	9,2

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité :

136 € (379 177 € facturés, 223 500 m3 vendus))

Sous-produits générés par les systèmes de traitement (quantités destination) :

	Saulon
Graisses	0 tonne / Usine de dépollution de Beaune
Sables	0.3 tonne / CET Drambon
Refus de dégrillage	1.6 tonnes / CET Drambon

Achats de réactifs (STEP Saulon) :

	Saulon
Polymère	618 kg
Chlorure ferrique	3 132 kg

Consommation électrique (kWh) :

	Saulon	Corcelles	Noiron	St Philibert
consommation	97 851	3 033	10 781	3 191
Ratio kWh/DBO5 traités	3,94			

Curages préventifs :

770 ml (Barges principalement)

Taux de débordements :

7 désobstructions de branchements

2 désobstructions de canalisations

Réclamations :

Aucune

Taux impayés :

2.35 %

8 922 € pour 379 177 € facturés

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) répond à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont de 2 types :

- contrôle de conception et de réalisation pour les nouveaux dispositifs ;
- contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants.

Le service concerne **une quinzaine d'habitants et est réalisé par le délégataire.**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul.

A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :		
- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	Non effectif	→ 0/20 pts
- application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	Effectif	→ 20 pts
- pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Programme en cours de réalisation	→ 30 pts
- pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	Programme en cours de réalisation	→ 30 pts
TOTAL Partie A (obligatoire) :		80 pts
B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :		
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (sur 10 pts);;	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (sur 20 pts);;	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts
- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (sur 10 pts).	Compétence facultative non délibérée	→ 0 pts

Conformité des installations d'assainissement non collectif :

N°	Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
(1)	Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	0
(2)	Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	4
(3)	Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	3
(4) = (1) + (2) + (3)	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	7

Montant des prestations d'ANC Veolia (au 1er janvier 2019) :

P1.1 contrôle initial des installations existantes : 133.90€

P1.2 contrôle initial des installations existantes dans le cadre d'une vente : 133.90€

P2.1 contrôle des installations neuves ou réhabilitées par avis sur dossier comprenant visite : 133.90€

P2.2 contrôle des installations neuves ou réhabilitées par visite supplémentaire : 67.50€

P3.1 contrôle périodique des installations de bon fonctionnement par contrôle : 110.46€

P3.2 contrôle périodique des installations de bon fonctionnement pour déplacement avec refus contrôle : 50.11€

P3.3 contrôle périodique des installations de bon fonctionnement par contre visite suite à mise en conformité : 67.50€

P4.1 installations mises HS : 67.50€

P5.1 visite de conseil à la demande de l'usager : 45.00€

PRIX de l'ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2020

Exploitant : forfait assainissement € HT	26,56
Exploitant : redevance assainissement € HT /m3	1,1370
Collectivité : forfait assainissement € HT	10,00
Collectivité : redevance assainissement € HT /m3	0,10
Prix € HT assainissement pour 120 m3	185,00
Prix € HT assainissement ramené au m3 (120 m3)	1,54
Modernisation réseau de collecte €/m3	0,150
Facture en € HT pour 120 m3	203,00
Montant TTC pour 120 m3 (TVA 10%)	223,30
Part assainissement (€ TTC/m3 pour une facture de 120 m3)	1,86

Volumes facturés (m³) : 223 500 m3

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
98 970	6 956	34 116	5 073	59 465	18 920

Montant facturé par le délégataire : 379 177 €

Montant des recettes liées à la facturation pour 2019 en assainissement collectif (budget Communauté de communes): 87 714 €

BILAN FINANCIER

Le service assainissement bénéficie d'un budget séparé du budget général, et comporte une partie fonctionnement - exploitation et une partie investissement.

En fonctionnement, les principales recettes sont de 3 sortes :

- La redevance assainissement part collectivité perçue sur chaque m³ d'eau potable facturée ;
- Les différentes subventions ou aides de l'Agence de l'Eau pour le traitement des eaux ;
- Les participations au fonctionnement de l'assainissement collectif.

Les principales dépenses concernent tous les frais pris en compte par la collectivité liés à l'exploitation des outils de collecte et de traitement des eaux usées non prévus dans le contrat avec le délégataire.

En investissement, les 2 types de recettes proviennent de :

- L'encaissement des emprunts ;
- Les différentes subventions.

Les dépenses sont, elles, liées au :

- Remboursement du capital ;
- Coûts des travaux neufs.

Principales dépenses 2019:

- Travaux sur la STEP de Corcelles (travaux concessifs Veolia)
- Diagnostic des réseaux d'assainissement – zonage d'eaux usées – 180 000 €

Principales dépenses importantes prévues pour 2020 (€ HT) :

- Fin des travaux sur la STEP de Corcelles (travaux concessifs Veolia) ;
- Suite et fin du diagnostic des réseaux ;
- Lancement maîtrise d'œuvre pour restructuration STEP Saulon-la-Chapelle.

Les pages suivantes détaillent, sur 2019, le bilan financier de la collectivité puis du délégataire pour le secteur en délégation de service public.

Bilan financier 2019 du budget collectivité « DSP » :

Section de fonctionnement - Dépenses		
		CA2019
011	Charges à caractère général	23 638,72 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 729,54 €
014	Atténuations de produits	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	155 908,94 €
65	Autres charges de gestion courante	0,07 €
66	Charges financières	4 946,48 €
67	Charges exceptionnelles	4 847,77 €
Total des dépenses de fonctionnement		209 071,52 €
Section de fonctionnement - Recettes		
		CA2019
002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €
013	Atténuations de charges	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	126 331,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	150 113,63 €
74	Subventions d'exploitation	27 321,51 €
75	Autres Produits de gestion courante	- €
77	Produits exceptionnels	4 847,77 €
Total des recettes de fonctionnement		308 613,91 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice		99 542,39 €
Section d'investissement - Dépenses		
		CA2019
16	Emprunts et dettes assimilées	24 031,10 €
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	68 098,51 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	126 331,00 €
Total des dépenses d'investissement		218 460,61 €
Section d'investissement - Recettes		
		CA2019
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
13	Subventions d'investissement reçues	- €
021	Virement de la section d'exploitation	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	155 908,94 €
Total des recettes d'investissement		155 908,94 €
Résultat d'investissement		- 62 551,67 €
Résultat global de clôture		36 990,72 €

Annuité de la dette : 31 846 €

Etat de la dette :

VP.182 - Encours total de la dette	389 872 €
VP.183 - Epargne brute annuelle	133 968 € €
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,9 ans

Compte annuel de résultat de l'exploitation du délégataire VEOLIA – année 2019

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
PRODUITS	353 922	358 749	1.36 %
Exploitation du service	285 161	279 007	
Collectivités et autres organismes publics	57 995	55 132	
Travaux attribués à titre exclusif	10 830	24 321	
Produits accessoires	- 64	290	
CHARGES	338 559	333 485	-1.50 %
Personnel	90 835	78 522	
Energie électrique	18 513	17 763	
Produits de traitement	681	0	
Analyses	1 729	1 954	
Sous-traitance, matières et fournitures	102 037	96 442	
Impôts locaux et taxes	5 181	4 802	
Autres dépenses d'exploitation	32 522	38 731	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	3 639	3 744	
<i>engins et véhicules</i>	7 650	7 953	
<i>informatique</i>	11 393	10 677	
<i>assurances</i>	2 339	3 124	
<i>locaux</i>	9 971	10 808	
<i>autres</i>	- 2 472	2 423	
Contribution des services centraux et recherche	10 803	8 144	
Collectivités et autres organismes publics	57 995	55 132	
Charges relatives aux renouvellements	15 350	15 355	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	10 431	10 455	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	4 920	4 900	
Charges relatives aux investissements	2 623	13 968	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	2 623	13 968	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	291	2 673	
RESULTAT AVANT IMPOT	15 363	25 265	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	5 121	8 419	
RESULTAT	10 244	16 844	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

3/23/2020

Etat détaillé des produits VEOLIA :

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	285 161	279 007	-2.16 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	284 766	177 692	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	395	101 315	
Exploitation du service	285 161	279 007	-2.16 %
Produits : part de la collectivité contractante	42 798	41 581	-2.84 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	42 816	33 340	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 18	8 242	
Redevance Modernisation réseau	15 197	13 551	-10.83 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	15 086	7 477	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	112	6 074	
Collectivités et autres organismes publics	57 995	55 132	-4.94 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	10 830	24 321	NS
Produits accessoires	- 64	290	NS

GLOSSAIRE

✓ **Assainissement collectif**

Mode d'assainissement constitué d'un réseau public destiné à collecter les eaux usées qui sont acheminées vers une station d'épuration en vue de leur traitement.

✓ **Assainissement non collectif (ANC)** (également appelé autonome ou individuel)

Système d'assainissement réalisé aux frais du propriétaire sur une **parcelle privée**, en l'absence de réseau public. Il permet de collecter et de traiter l'ensemble des eaux usées **sur place**. Il doit être réalisé en tenant compte de plusieurs critères dont la nature du sol et la taille du logement ou le nombre de résidents.

✓ **DBO5** (demande biochimique en oxygène pendant 5 jours)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **DCO** (demande chimique en oxygène)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Déversoir d'orage**

Ouvrage situé sur un réseau unitaire permettant de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations atmosphériques.

✓ **E-H : Equivalent Habitant**

Unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond aux flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

✓ **H2S**

Gaz composé d'hydrogène et de soufre, facilement reconnaissable à très faible concentration à son odeur « d'œuf pourri ». Il est dangereux, voire mortel.

✓ **Matières sèches** des boues de dépollution (MS)

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes.

✓ **MES** (matières en suspension)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée.

✓ **NGL – NTK** (azote global, azote total Kjeldahl)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **P** (phosphore)

Paramètre de caractérisation d'une eau usée

✓ **Points A2, A3, A4 et A5**

Point d'autosurveillance du système de traitement :

- A2 : correspondant au déversoir de la station
- A3 : correspondant à l'entrée de la station
- A4 : correspondant à la sortie de la station
- A5 : correspondant au by-pass de la station

✓ **Poste de refoulement** ou de relevage

Regard équipé de pompes mis en place lorsque l'écoulement gravitaire n'est plus possible et destiné à évacuer les eaux vers une canalisation gravitaire afin que l'écoulement naturel puisse de nouveau avoir lieu

✓ **Réseau de collecte d'eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

✓ **Réseau séparatif d'eaux usées**

Réseau qui collecte uniquement les eaux usées. Les eaux pluviales sont envoyées dans une autre canalisation.

✓ **Réseau unitaire**

Réseau qui collecte toutes les eaux : eaux usées issues des toilettes, de la salle de bains et de la cuisine, ainsi que les eaux de pluie (gouttières, grilles...)

✓ **STEP : Station d'épuration**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte d'eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation.

Recommandations pour contribuer au bon fonctionnement du réseau et de la station d'épuration :

Ne jetez pas de peintures, de détergents ou de solvants comme le white-spirit dans vos toilettes ou vos éviers. Apportez-les à la déchèterie la plus proche de chez vous où ils seront traités puis valorisés en respectant l'environnement.

Ne jetez pas vos lingettes, vos cotons tiges, vos serviettes hygiéniques ou vos préservatifs dans les toilettes car ces matériaux ne sont pas dégradables et cela pose de sérieux problèmes dans les stations d'épuration, ils doivent être jetés dans la poubelle.

Ne jetez pas les huiles de vidange ou de friture dans l'évier, dans les toilettes ou dans les canalisations. Apportez-les à la déchèterie pour qu'elles soient valorisées.

N'utilisez pas trop de lessive ou de liquide vaisselle, le petit plus que l'on ajoute n'est souvent pas indispensable et augmente la pollution à traiter à la station d'épuration.

Ne jetez pas vos vieux médicaments dans l'évier ou dans les toilettes. Les médicaments tuent les bactéries présentes dans les bassins de la station pour éliminer la pollution. Donnez-les à votre pharmacien, ils seront retraités sans polluer l'environnement.